

⑭ DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

⑮ Date de dépôt : 06.04.90.

⑯ Priorité :

⑰ Date de la mise à disposition du public de la demande : 11.10.91 Bulletin 91/41.

⑱ Liste des documents cités dans le rapport de recherche : *Se reporter à la fin du présent fascicule.*

⑲ Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑳ Demandeur(s) : VALEO NEIMAN — FR.

㉑ Inventeur(s) : Rydel Charles.

㉒ Titulaire(s) :

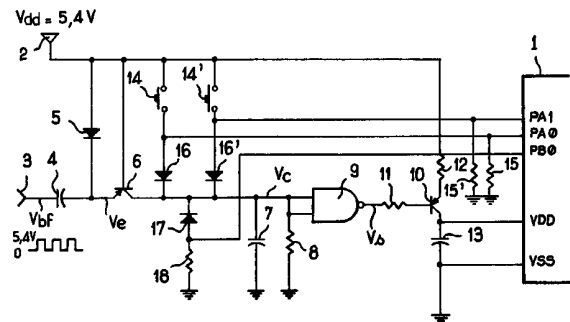
㉓ Mandataire : Cabinet Regimbeau Martin Schrimpf Warcoin Ahner.

㉔ Circuit de réveil d'alimentation de microprocesseur, notamment pour une carte d'identification d'un ensemble de télécommande d'automobile.

㉕ Ce circuit comprend:

- des moyens convertisseurs (4, 5, 6, 7, 8), recevant en entrée un train d'impulsions de commande (Vbf), par exemple le signal démodulé produit en sortie d'un récepteur de signaux de télécommande radiofréquence. et accroissant d'un incrément donné, à chaque détection d'une nouvelle impulsion reçue, le niveau d'un signal de commande (Vc), le niveau de ce signal de commande décroissant ensuite progressivement jusqu'à détection de l'impulsion suivante, et

- des moyens à seuil (9), propres à produire ledit signal de réveil lorsque le niveau dudit signal de commande a atteint une valeur de seuil (S) prédéterminée, de manière à ne produire ledit signal de réveil que lorsque le nombre d'impulsions de commande appliquées en entrée a atteint une valeur minimale prédéterminée et que si la fréquence de récurrence de ces impulsions n'est pas inférieure à une fréquence limite prédéterminée.



FR 2 660 769 - A1



La présente invention concerne un circuit de réveil d'alimentation pour un microprocesseur, en particulier destiné à des ensembles de télécommande interactive d'automobile.

Dans ces ensembles, qui sont destinés à assurer la reconnaissance à distance du conducteur lorsque celui-ci s'approche de son véhicule, un module de bord intégré à l'automobile envoie un signal d'interrogation à une "étiquette électronique", généralement réalisée sous forme d'un badge ou d'une carte plate portée par le conducteur sur lui ou dans l'une de ses poches. La carte reçoit le signal d'interrogation, analyse celui-ci au moyen d'un microprocesseur incorporé à la carte et élabore un signal d'identification codé propre à la carte, qui sera émis en retour par cette dernière en direction du module de bord qui effectuera alors un certain nombre d'actions, par exemple en déverrouillant les portières, en ajustant automatiquement la position des rétroviseurs, du volant, etc.

L'une des principales difficultés rencontrées avec un tel type de télécommande tient au fait que la carte portée par le conducteur doit être de faibles dimensions (typiquement, celles d'une carte de crédit) mais qu'elle doit néanmoins présenter une autonomie importante (de l'ordre d'un an), de sorte que la consommation des circuits qu'elle contient est un paramètre déterminant de sa conception.

Par ailleurs, l'identification devant pouvoir s'effectuer "à la volée", c'est-à-dire sans contact entre le module de bord et la carte, et sans même que le conducteur ait à sortir la carte de sa poche et à appuyer sur un bouton de celle-ci, il est nécessaire que la carte soit à tout moment en mesure de recevoir et analyser un signal d'interrogation incident, sans aucune action préalable extérieure du conducteur (par exemple, appui sur un bouton de la carte).

Par ailleurs, compte tenu de sa consommation propre importante, il n'est pas envisageable de laisser en permanence le microprocesseur dans son état actif normal ; on utilise alors la possibilité de déconnecter celui-ci en le faisant passer d'un état de veille, correspondant à cet état actif, à un état de sommeil, dans lequel sa consommation propre est

nulle ou infime, et inversement. Le passage de l'état de sommeil à l'état de veille se fera par application d'un signal de réveil sur une entrée du microprocesseur spécialement conçue à cet effet ou même, simplement, sur la borne  
5 d'alimentation du microprocesseur (le signal de réveil étant alors la tension continue d'alimentation).

On voit ainsi qu'il suffit de maintenir alimenté en permanence uniquement le circuit récepteur (qui transforme le signal radiofréquence reçu en un signal basse fréquence  
10 démodulé et amplifié) et un circuit d'interfaçage, disposé entre ce récepteur et le microprocesseur, qui permettra de vérifier si le signal démodulé répond à un certain nombre de critères et, dans l'affirmative, appliquera un signal de réveil au microprocesseur pour le faire passer à son état  
15 actif.

L'objet de la présente invention est précisément un tel circuit (désigné par la suite "circuit de réveil d'alimenta-  
tion"), assurant l'interfaçage entre, d'une part, le circuit récepteur des signaux de télécommande émis par le module de  
20 bord et, d'autre part, le microprocesseur de la carte d'identification.

On notera cependant que l'application aux ensembles de télécommande d'automobile n'est pas limitative, et que d'autres applications comparables peuvent être envisagées  
25 sans sortir du cadre de la présente invention.

De la même façon, le circuit de réveil d'alimentation de l'invention est parfaitement susceptible de traiter d'autres signaux que ceux produits par un récepteur de signaux radio-  
fréquence, et la présente invention s'applique donc égale-  
30 ment au réveil de l'alimentation d'un microprocesseur à partir de signaux d'entrée remplissant des conditions comparables mais produits par d'autres circuits qu'un récepteur de signaux radio.

Par ailleurs, le terme "microprocesseur" ne devra pas être  
35 considéré dans son sens technologique étroit, mais dans son sens large englobant tous les circuits permettant d'effectuer des traitements numériques, incluant ainsi aussi bien des circuits présentant un degré d'intégration élevé (tels

les microcontrôleurs) que ceux présentant un degré d'intégration moindre (circuits nécessitant l'association de composants discrets). En tout état de cause, la fonction réalisée par le circuit de l'invention est entièrement indépendante de la technologie et de la structure des circuits auxquels il est relié, en amont aussi bien qu'en aval.

La présente invention a donc pour objet un circuit de réveil d'alimentation permettant d'assurer une fonction de discrimination d'un signal d'interrogation effectif, produit par le module de bord d'un véhicule, d'avec d'autres signaux susceptibles d'être captés par le récepteur radiofréquence - tout particulièrement, les parasites industriels à 100 Hz qui pourraient, en l'absence de précautions particulières, être interprétés dans certaines conditions de réception de la même manière que des trains d'impulsions de commande d'un signal d'interrogation.

Plus précisément, pour permettre cette discrimination, on prévoit que le message du signal d'interrogation (qui est un message numérique par impulsions codées) débute par un entête formé d'une succession d'impulsions semblables (que l'on appellera par la suite "impulsions de commande"), ces impulsions étant en nombre prédéterminé et présentant une fréquence de récurrence prédéterminée.

Cet en-tête de message est destiné, après discrimination, à provoquer le réveil du microprocesseur afin que celui-ci puisse, après être passé à un état actif, traiter les impulsions qui vont suivre du message codé proprement dit contenu dans le signal d'interrogation.

En premier lieu, pour discriminer les parasites sporadiques, on prévoit une première condition imposant que le train d'impulsions de commande soit constitué d'un nombre minimal d'impulsions successives, par exemple au moins seize impulsions de commande.

En second lieu, notamment pour éviter un réveil intempestif du microprocesseur par des parasites industriels à 100 Hz, on prévoit une seconde condition imposant que la fréquence de récurrence des impulsions de commande ne soit pas inférieure à une fréquence limite prédéterminée,

nettement supérieure à 100 Hz ; on pourra ainsi prévoir une fréquence de récurrence typique de 1 kHz, correspondant à une période  $T$  de récurrence des impulsions de commande de 1 ms.

5 En revanche, il sera souhaitable de ne pas imposer de conditions sur la durée propre de chaque impulsion (c'est-à-dire sur le rapport cyclique du train d'impulsions de commande), car ce paramètre est susceptible de présenter une dispersion relativement importante d'un module de bord à 10 l'autre, des dérives étant également possible en fonction des variations de températures et du vieillissement des composants.

C'est pourquoi on ne retiendra que les deux conditions cumulatives mentionnées ci-dessus, à savoir un nombre minimal d'impulsions de commande et une fréquence de récurrence 15 minimale pour ces impulsions de commande.

Par ailleurs, compte tenu des contraintes de consommation indiquées plus haut et du fait que le circuit de réveil devra pouvoir être opérationnel à tout moment, sa consommation propre devra être la plus réduite possible, afin de ne 20 pas avoir d'incidence sur la durée de vie de la pile alimentant la carte d'identification.

La présente invention propose un circuit de réveil d'alimentation de microprocesseur répondant à l'ensemble de ces 25 exigences.

Ce circuit est un circuit du type précité, c'est-à-dire un circuit de réveil d'alimentation pour faire passer un microprocesseur d'un état non alimenté à un état alimenté par application d'un signal de réveil sur l'une de ses entrées, 30 notamment pour une carte d'identification d'un ensemble de télécommandes d'automobile.

Selon l'invention, ce circuit comprend :

- des moyens convertisseurs, recevant en entrée un train d'impulsions de commande et accroissant d'un incrément 35 donné, à chaque détection d'une nouvelle impulsion reçue, le niveau d'un signal de commande, le niveau de ce signal de commande décroissant ensuite progressivement jusqu'à détection de l'impulsion suivante, et

- des moyens à seuil, propres à produire ledit signal de réveil lorsque le niveau dudit signal de commande a atteint une valeur de seuil prédéterminée, de manière à ne produire ledit signal de réveil que lorsque le nombre d'impulsions de commande appliquées en entrée a atteint une valeur minimale prédéterminée et que si la fréquence de récurrence de ces impulsions n'est pas inférieure à une fréquence limite prédéterminée.

Ledit signal de commande peut en particulier être une tension. Avantageusement, il est indépendant de la durée et du niveau de l'impulsion de commande correspondante, et ledit incrément donné est un incrément constant.

Dans un mode de réalisation, lesdits moyens convertisseurs comprennent : un condensateur, aux bornes duquel est prise la tension constituant le signal de commande ; un transistor, fonctionnant en commutation entre un état bloqué et un état saturé de manière à contrôler la charge de ce condensateur ; des moyens de commande de ce transistor, comprenant un ensemble à diode-capacité propre à détecter une transition d'une impulsion appliquée en entrée et à faire alors passer le transistor de l'état bloqué à l'état saturé pendant une durée prédéterminée de manière à accroître, pendant cette durée, d'un incrément de charge donné la charge cumulée dans le condensateur ; et une résistance de décharge, montée aux bornes du condensateur de manière à provoquer la décroissance de la charge cumulée dans celui-ci après la fin de ladite durée prédéterminée et jusqu'à l'apparition de l'impulsion suivante.

Le circuit peut en outre comprendre des moyens de forçage du réveil, propres à appliquer directement aux bornes du condensateur et de sa résistance de décharge une tension supérieure à la valeur de seuil prédéterminée des moyens à seuil.

Le train d'impulsions peut notamment être le signal démodulé produit en sortie d'un récepteur de signaux de télécommande radiofréquence.

On va maintenant décrire un exemple de réalisation de l'invention, en référence aux dessins annexés.

La figure 1 est un schéma du circuit de l'invention.

La figure 2 montre l'évolution au cours du temps du signal de commande  $V_c$  produit par ce circuit à réception d'un train  
5 d'impulsions de commande  $V_{bf}$ .

◇

10 Sur la figure 1, la référence 1 désigne le microprocesseur, qui peut prendre deux états de fonctionnement, à savoir un état de sommeil et un état de veille, le passage de l'état de sommeil à l'état de veille s'effectuant par application d'une tension positive d'alimentation  $V_{dd}$  (par  
15 exemple  $V_{dd} = 5,4$  V), produite par la source 2, sur l'entrée homologue du microprocesseur, désignée VDD, la borne VSS étant par ailleurs reliée en permanence au potentiel de la masse.

Dans le cas du microprocesseur considéré ici, qui est par  
20 exemple un microcontrôleur 68HC05, le réveil s'obtient simplement par application de la tension d'alimentation à la borne d'alimentation du microprocesseur et par maintien de cette tension sur cette borne. Le circuit de l'invention pourrait cependant être adapté à d'autres types de micropro-  
25 cesseurs ou circuits numériques dans lesquels le réveil serait obtenu par application d'une impulsion à une entrée spécifique, indépendante de la borne d'alimentation.

Les impulsions de commande sont appliquées à une entrée 3  
du circuit de l'invention ; dans l'exemple décrit ici, elles  
30 sont constituées d'un signal démodulé rectangulaire 0/5,4 V de période T désigné  $V_{bf}$  et représenté en bas de la figure 2 (l'échelle des ordonnées étant, pour ce signal  $V_{bf}$ , une échelle arbitraire afin de ne pas obscurcir le dessin).

Le train d'impulsions de commande est appliqué à un pre-  
35 mier circuit, formant convertisseur fréquence/tension, constitué des éléments référencés 4 à 8.

Tout d'abord, le train d'impulsions de commande est appliqué à une première armature d'un condensateur 4, dont

la seconde armature est reliée à la cathode d'une diode 5 dont l'anode est reliée à la source de potentiel constant 2. Le point milieu du condensateur 4 et de la diode 5 est relié à l'émetteur d'un transistor 6 monté en base commune, c'est-à-dire avec sa base reliée à la source 2, un signal de commande  $V_c$  évoluant au cours du temps de la manière illustrée figure 2 étant recueilli sur le collecteur de ce transistor. Enfin, ce circuit convertisseur comporte un réseau parallèle capacité/résistance 7, 8 disposé entre le collecteur du transistor 6 et la masse.

Le signal  $V_c$ , qui est le signal de sortie du convertisseur fréquence/tension, attaque ensuite un circuit à seuil 9, par exemple une porte NON-ET dont les deux entrées sont reliées ensemble, produisant ainsi, en cas de dépassement du seuil, un signal de sortie  $V_s$  appliqué à la base d'un second transistor 10, monté en collecteur commun, par l'intermédiaire d'une résistance série 11. Le transistor 10 a son émetteur relié à la source d'alimentation 2 par l'intermédiaire d'une résistance série 12 de faible valeur, et son collecteur relié à la borne d'alimentation VDD du microprocesseur 1. Un découplage est prévu par l'intermédiaire du condensateur 13, disposé entre le collecteur du transistor 10 et la masse.

Les éléments que l'on vient de présenter constituent la structure de base d'une forme de réalisation du circuit de l'invention.

On va maintenant en décrire le fonctionnement.

Les valeurs numériques que l'on donnera à titre d'exemple dans cette description sont celles qui ont été relevées avec les valeurs de composants suivantes (qui n'ont bien entendu aucun caractère limitatif) :

Résistance 8	=	1 M $\Omega$	Résistance 11	=	22 k $\Omega$
Résistance 12	=	10 $\Omega$	Résistance 18	=	100 k $\Omega$
Résistance 15,15'	=	100 k $\Omega$	Condensateur 4	=	1 nF
Condensateur 7	=	10 nF	Condensateur 13	=	10 nF
Transistors 1,2	=	BC858	Porte NI 9	=	4093
Diodes 5,16,16',17	=	1N4148			



et dans les conditions opératoires suivantes :

$V_{dd} = 5,4 \text{ V}$ , et

5  $V_{bf} = \text{impulsions } 0/5,4 \text{ V}$ , fréquence de récurrence 1 kHz,  
soit une période  $T = 1 \text{ ms}$ .

10 Juste avant le front montant de la première impulsion,  
c'est-à-dire juste avant l'instant  $t_0$  de la première transi-  
tion, la tension  $V_{bf}$  est nulle, le transistor 6 est bloqué,  
sa tension d'émetteur  $V_e$  est égale à la tension aux bornes  
du condensateur 4, c'est-à-dire égale à  $V_{dd}$ . Le transistor  
étant bloqué, la tension de collecteur (tension de commande  
15  $V_c$ ) est nulle.

Juste après la première transition survenant à l'instant  
 $t_0$ , on a  $V_{bf} = V_{dd} = 5,4 \text{ V}$  de sorte que, par l'effet bien  
15 connu de doubleur de tension, la tension d'émetteur  $V_e$  passe  
à  $2 \cdot V_{dd}$ , la diode 5 se bloquant et le transistor 6 se satu-  
rant.

20 Le condensateur 8 se charge alors à travers le transistor  
6 tant que ce dernier reste saturé, c'est-à-dire tant que  
l'on aura  $V_e > V_{dd}$ , c'est-à-dire jusqu'à ce que la tension  
aux bornes du condensateur 4 s'annule. Pendant ce laps de  
temps très bref partant de  $t_0$ , le condensa-  
teur 7 va se charger d'un incrément de charge produisant à  
ses bornes un incrément de tension  $\Delta V_c$ . Avec les valeurs de  
25 composants et les conditions opérationnelles indiquées plus  
haut,  $\Delta V_c$  est de l'ordre de 0,47 V et le laps de temps pré-  
cité est de l'ordre de 7,3 ns.

Après cette courte période de charge, et jusqu'à apparition de  
l'impulsion suivante (prochain front montant à  $t_1$ ), le transistor  
30 6 reste bloqué, de sorte que le condensateur 7, maintenant  
isolé, va se décharger dans la résistance 8.

Ainsi, après avoir augmenté de l'incrément de tension  $\Delta V_c$ ,  
la tension de commande  $V_c$  va maintenant diminuer selon une  
loi exponentielle (la constante de temps étant celle du cir-  
cuit RC constituée des éléments 8 et 7). Avec les valeurs  
35 indiquées, la tension de commande  $V_c$  retombe de 0,47 V à  
0,42 V au bout de 1 ms.

A l'apparition de l'impulsion suivante, c'est-à-dire à

$t_1 = t_0 + 1 \text{ ms}$ , le cycle précédent recommence, la tension aux bornes du condensateur 7 augmentant à nouveau d'un incrément de tension  $\Delta V_c$  (de même valeur qu'au cours du cycle précédent). Mais le condensateur 7 ne s'étant pas complètement  
5 déchargé, la charge nouvelle viendra se cumuler à la précédente, et de même pour les tensions, de sorte que la tension atteinte après la seconde impulsion sera égale à  $V_c = 0,42 + 0,47 = 0,89 \text{ V}$ . En revanche, la décharge du condensateur 7 dans la phase du cycle qui suivra sera plus importante, du  
10 fait de la loi exponentielle, de sorte que, à  $t_0 + 2 \text{ ms}$ , la tension  $V_c$  sera retombée à  $V_c = 0,8 \text{ V}$ .

On voit ainsi qu'à chaque impulsion le condensateur 7 subit un cycle de charge suivi d'un cycle de décharge. Si la fréquence de récurrence des impulsions est suffisante,  
15 (comme c'est le cas dans l'exemple donné ci-dessus), la décharge sera toujours moins importante que la charge, de sorte que les valeurs crête successives de la tension de commande  $V_c$  obtenue après chacune des impulsions augmentera au fur et à mesure de la succession de ces impulsions, comme  
20 on peut le voir très clairement sur la figure 2.

Au bout d'un certain nombre d'impulsions (après la seizième impulsion, dans l'exemple donné plus haut), la tension de commande  $V_c$  va dépasser le seuil de basculement de la porte NON-ET, ce qui va produire en sortie de celle-ci le  
25 passage d'un niveau haut au niveau bas de sa sortie  $V_s$  et donc le changement d'état du transistor 10 qui, de bloqué, va devenir saturé, entraînant la mise en alimentation du microprocesseur 1 par application de la tension produite la source 2 sur l'entrée d'alimentation VDD.

30 Le transistor 10 peut également alimenter, de la même façon, divers étages auxiliaires de la carte.

La résistance série d'émetteur 12, de faible valeur, permet de limiter le pic de courant lors de la commutation du transistor 10. La résistance 11 est calculée de manière à  
35 appliquer au transistor 10 un courant de base suffisant pour assurer une bonne saturation de celui-ci.

On notera incidemment que, avant d'effectuer un traitement numérique par le microprocesseur, il faudra attendre la sta-

bilisation de l'oscillateur local de celui-ci pour qu'il entre effectivement en fonctionnement et verrouille sa tension d'alimentation. Ce temps de stabilisation étant de l'ordre de quelques millisecondes, on pourra choisir un "temps de réveil" de l'ordre de 30 ms ; le message émis par le module de bord du véhicule devra donc prévoir un temps de latence, égal à ce temps de réveil, entre la fin des impulsions de commande et le début des informations d'identification proprement dites à traiter par le microprocesseur.

10 On va maintenant décrire un certain nombre de circuits annexes, subsidiaires, faisant partie du circuit de l'invention.

Outre le réveil automatique du microprocesseur par détection d'un train d'impulsions spécifiques en sortie du récepteur de signaux radiofréquence, on peut prévoir également un réveil forcé, provoqué par l'appui sur un bouton-poussoir 14 ou 14' servant à commander une fonction particulière (par exemple, l'allumage des phares à distance).

L'appui sur l'un de ces boutons-poussoirs provoque la mise à l'état haut d'une entrée respective PA0 ou PA1 du microprocesseur, les résistances 15, 15' imposent un niveau logique bas sur ces entrées lorsqu'aucun des boutons-poussoirs 14, 14' n'est enfoncé. Pour réveiller le microprocesseur lors de l'appui sur l'un de ces boutons poussoirs, on prévoit simplement, en série avec chacun de ceux-ci, une diode 16, 16' qui appliquera la tension  $V_{dd}$  sur les entrées de la porte NON-ET 9, permettant le basculement de cette porte tout en évitant de perturber le fonctionnement du convertisseur fréquence/tension lorsque celui-ci est opérationnel en l'absence d'appui sur les boutons-poussoirs 14, 14'.

Enfin, on prévoit de verrouiller l'alimentation une fois le microprocesseur réveillé.

A cet effet, on utilise une sortie du microprocesseur, référencée PB0, qui passe à l'état haut dès la mise en route du microprogramme interne. Ce signal haut est appliqué aux entrées de la porte NON-ET 9 par l'intermédiaire de la diode 17, provoquant ainsi un auto-verrouillage de l'alimentation du microprocesseur. La résistance 18 impose un niveau bas

sur cette liaison lorsque le microprocesseur n'est pas alimenté.

Lorsque le traitement numérique est terminé, le microprocesseur s'auto-déconnecte du fait du passage au niveau bas de cette sortie PB0. Le condensateur 7, qui n'est alors plus  
5 relié à aucune source de tension, va se décharger rapidement au travers de la résistance 8. Ainsi, si le seuil bas de la porte 9 est de 1,5 V, la déconnexion sera obtenue au bout de  
12 ms environ.

10



15

20

25

30

35

## REVENDICATIONS

1. Un circuit de réveil d'alimentation, pour faire passer un microprocesseur (1) d'un état non alimenté à un état ali-  
5 menté par application d'un signal de réveil sur l'une de ses entrées (VDD), notamment pour une carte d'identification d'un ensemble de télécommande d'automobile, caractérisé en ce qu'il comprend :

10 - des moyens convertisseurs, recevant en entrée un train d'impulsions de commande ( $V_{bf}$ ) et accroissant d'un incrément donné ( $\Delta V_c$ ), à chaque détection d'une nouvelle impulsion reçue, le niveau d'un signal de commande ( $V_c$ ), le niveau de ce signal de commande décroissant ensuite progressivement jusqu'à détection de l'impulsion suivante, et

15 - des moyens à seuil (9), propres à produire ledit signal de réveil lorsque le niveau dudit signal de commande a atteint une valeur de seuil (S) prédéterminée, de manière à ne produire ledit signal de réveil que lorsque le nombre d'impulsions de commande appliquées en entrée a atteint une  
20 valeur minimale prédéterminée et que si la fréquence de récurrence de ces impulsions n'est pas inférieure à une fréquence limite prédéterminée.

2. Le circuit de la revendication 1, dans lequel ledit  
25 signal de commande est une tension ( $V_c$ ).

3. Le circuit de la revendication 1, dans lequel ledit incrément donné ( $\Delta V_c$ ) est indépendant de la durée de l'impulsion de commande correspondante.

30

4. Le circuit de la revendication 1, dans lequel ledit incrément donné ( $\Delta V_c$ ) est indépendant du niveau de l'impulsion de commande correspondante.

35 5. Le circuit de la revendication 1, dans lequel ledit incrément donné ( $\Delta V_c$ ) est un incrément constant.

6. Le circuit de la revendication 2, dans lequel lesdits moyens convertisseurs comprennent :

- un condensateur (7), aux bornes duquel est prise la tension ( $V_c$ ) constituant le signal de commande,
- 5     - un transistor (6), fonctionnant en commutation entre un état bloqué et un état saturé de manière à contrôler la charge de ce condensateur,
- 10     - des moyens de commande de ce transistor, comprenant un ensemble à diode-capacité (5, 4) propre à détecter une transition d'une impulsion appliquée en entrée et à faire alors passer le transistor de l'état bloqué à l'état saturé pendant une durée prédéterminée de manière à accroître, pendant cette durée, d'un incrément de charge donné la charge cumulée dans le condensateur, et
- 15     - une résistance de décharge (8), montée aux bornes du condensateur de manière à provoquer la décroissance de la charge cumulée dans celui-ci après la fin de ladite durée prédéterminée et jusqu'à l'apparition de l'impulsion suivante.

20

7. Le circuit de la revendication 4, comprenant en outre des moyens (14, 16 ; 14', 16') de forçage du réveil, propres à appliquer directement aux bornes du condensateur et de sa résistance de décharge une tension supérieure à la valeur de seuil prédéterminée des moyens à seuil.

25

8. Le circuit de la revendication 1, dans lequel le train d'impulsions ( $V_{bf}$ ) est le signal démodulé produit en sortie d'un récepteur de signaux de télécommande radiofréquence.

30

---

35

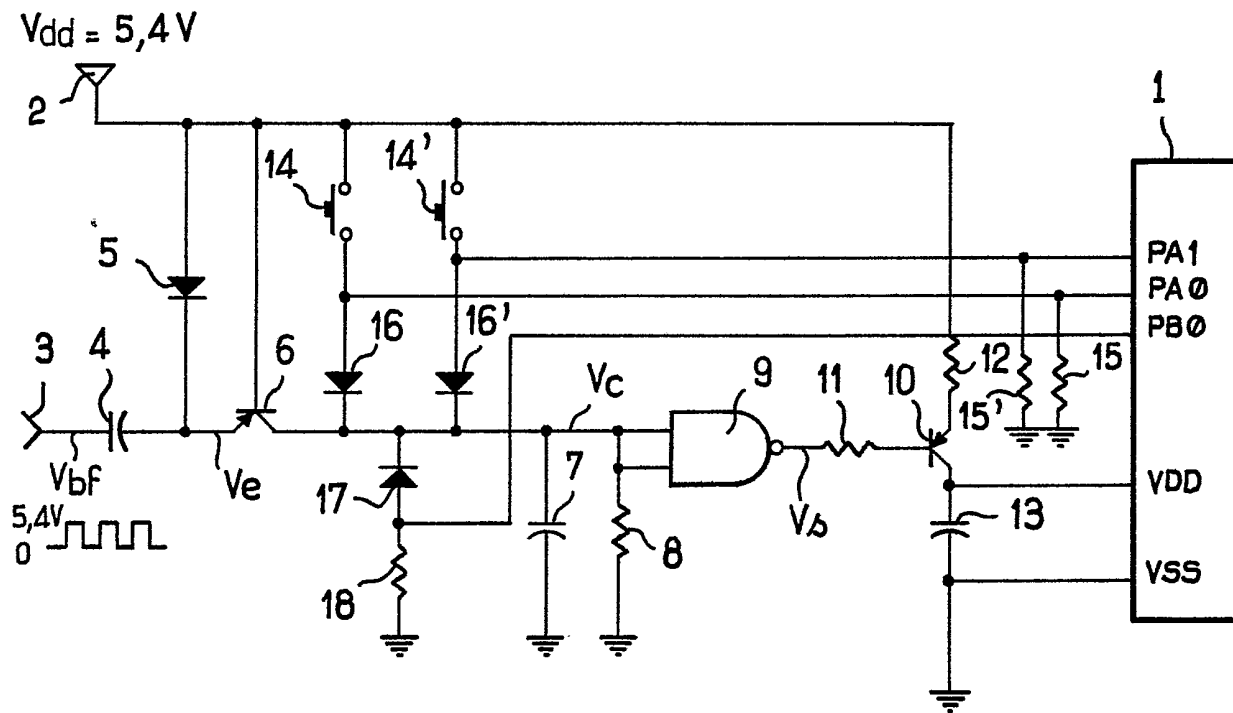


FIG. 1

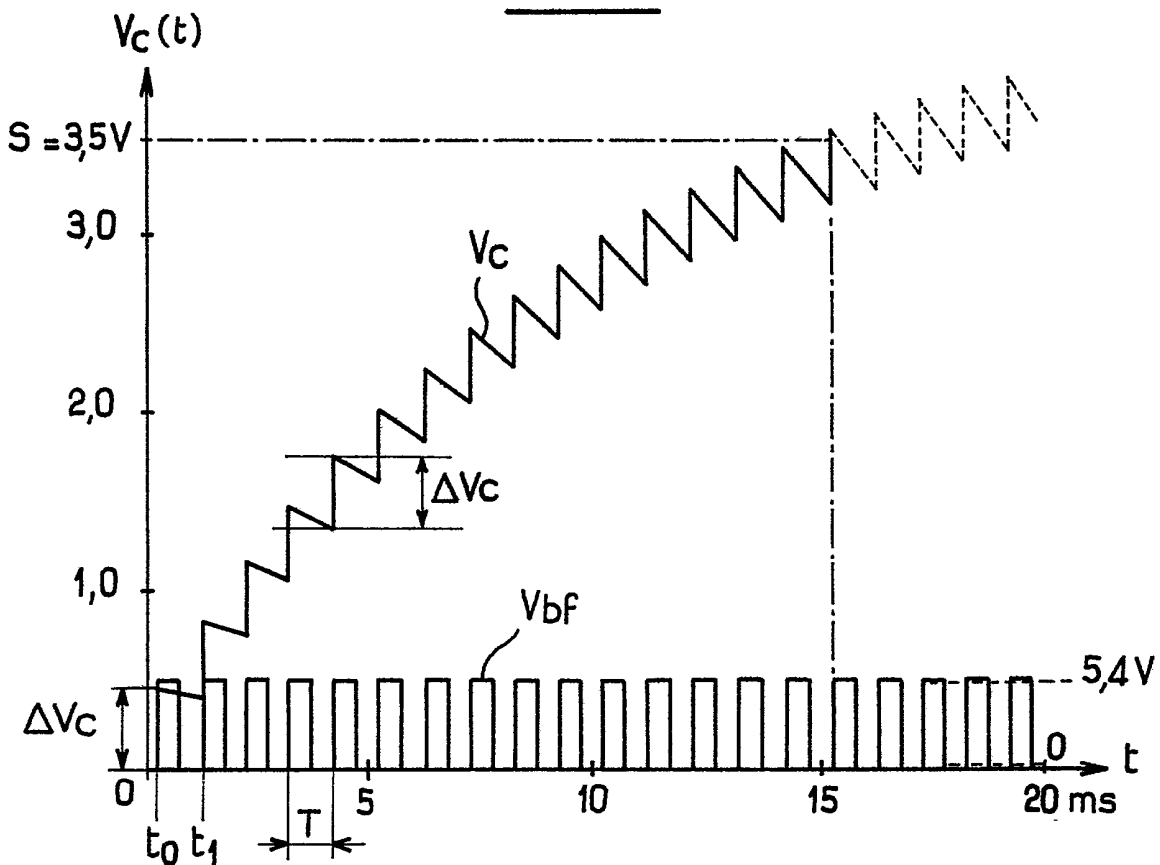


FIG. 2

INSTITUT NATIONAL  
de la  
PROPRIETE INDUSTRIELLE

**RAPPORT DE RECHERCHE**  
établi sur la base des dernières revendications  
déposées avant le commencement de la recherche

FR 9004427  
FA 440735

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
Y	EP-A-0 343 619 (LECTRON PRODUCTS, INC.) * Figures 13(a-c); page 8, ligne 47 - page 9, ligne 17 * ----	1,2,5,6
Y	US-A-3 150 271 (ROBERTSON) * Figure 3; colonne 2, ligne 52 - colonne 3, ligne 50 * -----	1,2,5,6
		<p>DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)</p> <p>G 06 F 1 G 06 F 3</p>
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
19-12-1990		WEISS P.
<p><b>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</b></p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... &amp; : membre de la même famille, document correspondant</p>		

EPO FORM 1503 03.82 (P0413)